

*Communiqué de presse*

Paris/Berne/Berlin, le 15 novembre 2018

## **Les Pays-Bas ouvrent l'accès au Rhin pour le Saumon** **Trois barrages français bloquent toujours la libre circulation vers Bâle**

**Aujourd'hui, les Pays-Bas célèbrent l'ouverture du barrage anti-tempête sur le Haringvliet\*\*. C'est là que l'un des trois bras du Rhin se jette dans la Mer du Nord. Jusqu'à présent, ce barrage constituait un obstacle majeur au passage du saumon dans le delta du Rhin. Son ouverture partielle augmente considérablement les chances pour le saumon et d'autres «poissons migrateurs de longue distance» d'avoir accès au bassin versant du Rhin. Mais trois barrages français (EDF) bloquent toujours l'accès des poissons migrateurs à Bâle, en Suisse.**

L'ouverture partielle du barrage de Haringvliet\*\* qui a eu lieu aujourd'hui prouve que la persévérance et l'engagement en faveur de la conservation de la nature et de l'environnement finissent par porter leurs fruits», commente Jörg Lange (groupe de travail régional sur l'eau à Freiburg im Breisgau). L'ouverture de la barrière de Haringvliet fait en effet partie de la longue liste de mesures préconisées, depuis des décennies, par les associations de défense de l'environnement et la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR). Plus récemment, en 2010/2011, le projet était à nouveau à deux doigts d'échouer et seule une pression politique massive exercée par les États riverains a pu donner lieu à la célébration d'aujourd'hui.

Il est grand temps que la France réponde à son tour aux grands défis sur le Rhin supérieur, en construisant sur les trois barrages restants nonéquipés, des passes à poissons ou autres dispositifs de franchissements permettant aux poissons migrateurs tels que le saumon, de remonter le Rhin», a déclaré Roberto Epple, de l'ONG European Rivers Network France. Lors de la 15ème Conférence ministérielle sur le Rhin, qui s'est tenue le 28 octobre 2013 à Bâle, l'objectif de permettre au Saumon Atlantique de revenir à Bâle d'ici 2020 a bien été confirmé. «À cette fin, les obstacles existants doivent être éliminés et la situation écologique du Rhin améliorée», comme cela était mentionné, à l'époque, dans le communiqué de presse de la CIPR.

Malgré cela, dans le sud du Rhin supérieur, la France n'a toujours pas progressé en ce qui concerne la construction de passes à poissons au niveau des centrales hydroélectriques gérées par Electricité de France (EDF). Il est vrai que la solution « mobile » de transit des poissons prévue par EDF (mais jugée impraticable par des experts internationaux), à savoir le transport du saumon par « bateau-taxi » à Bâle, a été abandonnée. Cependant, aucune solution alternative efficace n'a été présentée depuis, ni par la France ni par EDF, afin de permettre au saumon et aux autres poissons migrateurs de nager à nouveau sans assistance vers leurs frayères, situées dans la partie sud du Rhin supérieur et en Suisse.

L'inertie d'EDF pourrait conduire à une situation où les exigences légales de la directive-cadre sur l'eau de l'Union Européenne (DCE) sont loin d'être respectées. En 2000, la DCE avait donné aux États membres de l'UE le temps nécessaire pour mettre en conformité les barrages avec les exigences de continuité écologique, soit jusqu'à l'échéance 2015. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles et justifiées que deux prolongations étaient possibles ; d'abord jusqu'en 2021, puis jusqu'en 2027.

Les associations de défense de l'environnement du bassin versant du Rhin (Alliance Salmoncomeback) ont donc déposé un appel visant à "obliger" la Commission de l'Union européenne à ouvrir une procédure à l'encontre de la République française pour manquement à ses obligations conventionnelles, c'est-à-dire pour non-respect de la DCE.

Maintenant que le barrage de Haringvliet aux Pays-Bas a été partiellement ouvert, European Rivers Network et l'Alliance "Salmoncomeback" attend de l'Europe qu'elle exerce une pression politique croissante sur La France et EDF et que le Ministère français de la Transition écologique et solidaire mette en oeuvre les mesures de rétablissement de la continuité écologique, décidées il y a longtemps.

Pour plus d'informations :

- ROBERTO EPPLE, EUROPEAN RIVERS NETWORK (ERN FRANCE) Coordination international de la Coalition "Salmoncomeback " +33 6 08 62 12 67,
  - DANIEL REININGER, ALSACE NATURE [+33 6 35 48 32 36](tel:+33635483236)
  - <http://www.salmoncomeback.org/fr/> [www.ern.org](http://www.ern.org)
- 

\*\* Le barrage de Haringvliet (construit entre 1956 et 1970), long d'un kilomètre, relie les îles de Voorne-Putten et de Goeree-Overflakkee près de Rotterdam. Il est constitué d'une série d'écluses au sein d'un plus grand barrage entre la mer du Nord et le Haringvliet. C'est aussi l'un des treize barrages de protection anti-tempête répartis sur le Delta Rhin-Meuse-Escaut. Il assure le maintien d'un niveau d'eau constant dans le Haringvliet (et les autres rivières associées) afin de protéger l'arrière-pays des inondations maritimes. À marée basse, 70% des eaux fluviales du Rhin et de la Meuse sont évacuées par le barrage.–Jusqu'à présent, ce barrage séparait le Haringvliet de la mer du Nord. En conséquence, le Haringvliet contenait quasi- exclusivement de l'eau douce. Mais à partir du 15/11/2018, le barrage devra rester partiellement ouvert, permettant les échanges d'eau douce et d'eau salée, ainsi que la libre circulation d'espèces tels que le saumon, dans le Rhin.

Les Pays-Bas ont dégagé 55 millions d'euros pour ouvrir les barrières de Haringvliet aux poissons migrateurs et financer certaines mesures d'accompagnement essentielles.